



DU 10 AU 15  
DÉCEMBRE 2012  
PORTES OUVERTES  
AU DÉPARTEMENT

# DANSE

DANSE CLASSIQUE  
DANSE CONTEMPORAINE  
DANSE JAZZ  
FORMATION MUSICALE  
ANATOMIE  
HISTOIRE DE LA DANSE

## LE CURSUS DES ÉTUDES CHORÉGRAPHIQUES

Les degrés **éveil** (5 ans) et **initiation** (6 ans et 7 ans) sont accessibles sur avis des professeurs et en fonction des places disponibles.

Dans les autres niveaux, l'admission se fait sur examen, après un stage et en fonction des places disponibles.

Quel que soit le niveau, la première année est une année d'observation.

Après les classes d'éveil et d'initiation, les élèves ont la possibilité de suivre leurs cursus dans des horaires post-scolaires (traditionnels), dans le cadre des **classes à horaires aménagés** en partenariat avec l'Éducation Nationale ou dans celui d'un **aménagement d'horaires**.

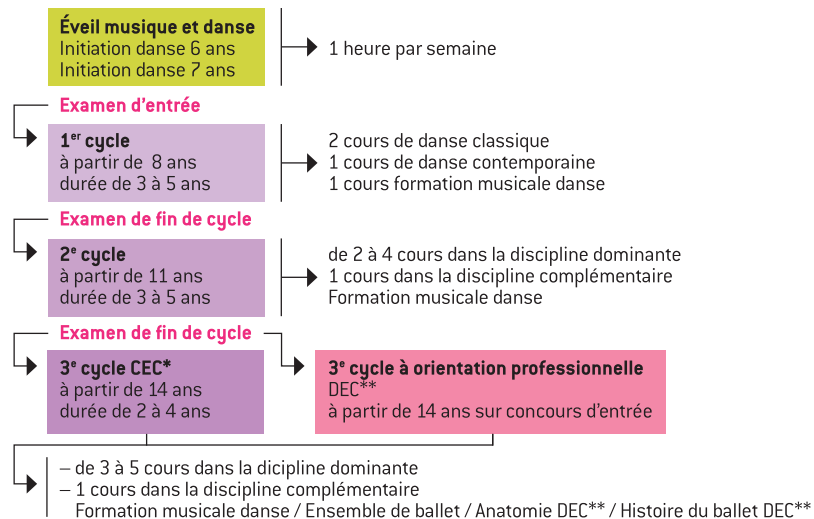
Les élèves souhaitant suivre leur cursus en classe à horaires aménagés doivent déposer un dossier de candidature qui est examiné lors d'une commission présidée par l'Inspecteur d'Académie, qui les affecte dans les établissements concernés au regard de leur niveau en danse et de leur dossier scolaire (Arrêté du 31.07.2002, J.O. du 08.08.2002, circulaire n°2002-165 du 02.08.2002 B.O. n° 31 du 29.08.2002).

Durant le **1<sup>er</sup> cycle**, les élèves suivent deux cours de danse classique, un cours de danse contemporaine et un cours de formation musicale/danseur par semaine.

À l'entrée en **2<sup>e</sup> cycle**, les élèves sont orientés vers une discipline dominante : danse classique, danse contemporaine ou danse jazz ; les disciplines complémentaires varient selon la dominante.

À l'issue du 2<sup>e</sup> cycle, les élèves accèdent au **3<sup>e</sup> cycle** aboutissant au Certificat d'Études Chorégraphiques (pratique amateur) ou au 3<sup>e</sup> cycle à orientation professionnelle aboutissant au Diplôme d'Études Chorégraphiques.

Un **parcours amateur renforcé (PAR)** permet aux élèves ayant obtenu leur CEC\* de poursuivre leur pratique de la danse. Ils suivent un minimum de trois cours par semaine et participent aux projets du département.



\* CEC : Certificat d'Études Chorégraphiques

\*\*DEC : Diplôme d'Études Chorégraphiques

DU 10 AU 15  
DÉCEMBRE 2012

AU DÉPARTEMENT

PORTES OUVERTES

